



De gauche à droite, (en haut) Edgar Charbonneau, président de la Chambre de commerce de Montréal, un Amérindien; Camille Laurin ministre d'Etat au développement culturel, Gary Ouellet, représentant les anglophones de Québec. De gauche à droite, (en bas) Yvon Charbonneau, président de la CEQ, Jean-Guy Cardinal, président de la Commission parlementaire, Robin Pratt représentant les Naskapis, Thérèse Lavoie-Roux, député de l'Acadie.

Les débats ont manqué de passion

par Raymond Giroux

Cinq semaines d'auditions auront provoqué plus d'une centaine d'heures de débats parfois mouvementés, parfois intéressants, mais le plus souvent d'une platitude sans rapport aucun avec l'intensité des sentiments provoqués par les discussions entourant l'adoption des lois 63 et 22.

La commission parlementaire sur la Charte du français aura ainsi servi d'éteignoir, volontaire ou non, en faisant ressortir la faiblesse des opposants en regard de la détermination gouvernementale illustrée par l'inflexibilité soutenue du parrain du projet, M. Camille Laurin.

Depuis le 7 juin dernier, une cinquantaine de groupes et quelques rares individus ont réussi à présenter leurs doléances aux 19 membres de la commission. L'accueil fut tantôt glacial de la part des péquistes et chaleureux de

celle des oppositions libérale et unioniste, tantôt le contraire.

Les ministériels sortaient alors leurs plus vieux souvenirs de cours classique pour trouver des citations en latin ou en français à l'endroit des mémoires favorables, alors que l'opposition pourfendait en tout sens ces mêmes intervenants.

Seuls quelques rares groupes comme le Barreau ou la Chambre de commerce de Montréal ont su obtenir des félicitations des deux côtés de la table en présentant des propositions à la fois souples et logiques.

Le Parti québécois a ainsi pu compter sur l'appui indéfectible des mouvements nationalistes et syndicaux; le ministre d'Etat au développement culturel les a inondés d'épithètes toutes plus louangeuses les unes que les autres.

Ces groupes (la CSN, la CEQ, la FTQ, la SSJB de Montréal, le Mouvement national des Québécois,

le Mouvement Québec français) avaient d'ailleurs livré en compagnie du PQ des luttes épiques contre l'adoption des anciennes lois linguistiques, et ne pouvaient faire autrement que venir pour une fois appuyer un gouvernement.

Un minimum

Mais peu habitués à lancer des fleurs aux pouvoirs publics, ils ont admis que le projet de Charte n'était qu'un minimum, à leurs yeux, tout en insistant sur leur représentativité en nombre. Même si le MQF indique qu'il représente 750.000, il n'en reste pas moins que plusieurs d'entre eux ignorent leur appartenance au mouvement.

Outre ces habitudes, la politique péquiste a trouvé de rares appuis, et tout-à-fait surprenants: la Bourse de Montréal, par exemple, accepte le principe de l'unilinguisme officiel. Le Comité anglophone pour un Québec unifié, à l'autre extrémité de l'éventail socio-économique, a adopté, lui aussi, une position iden-

tique: il est vrai qu'il s'agit d'un groupe de militants de la

CSN de langue anglaise dont on ne sait s'ils représentent une fraction de l'opinion superpolitisée ou comme ils le prétendent, s'ils transmettent la pensée de l'anglophone moyen qui ne vit pas à Westmount, ou à Pointe-Claire.

Opposants acharnés

Dans le camp des opposants acharnés, on retrouve tous les milieux anglophones qui touchent au monde de l'éducation: commissions scolaires, comités de parents, et les plus revendicateurs de tous, les deux syndicats d'enseignants catholiques et protestants.

Le Provincial Association of Catholics Teachers (PACT) et le Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT) voient dans le projet de loi une menace directe pour leurs emplois, car le gouvernement a l'intention bien arrêtée de faire subir une "cure d'amaigrissement" au réseau scolaire anglopho-

ne, ce qui va inévitablement entraîner une perte d'emplois.

Les organisations "sociales" anglophones s'y opposent également: les riches membres du Montreal Lakeshore University Women's Club, par exemple, constituent la caricature même des anglaises riches et oisives pour qui tout va très bien dans le meilleur des mondes bilingues.

D'autres "Anglais" plus ordinaires, comme les résidents de la région de Québec, ont reçu le projet de Charte comme une "claque dans la figure", selon leur porte-parole, M. Gary Ouellet. Ils n'ont rien fait de mal, disent-ils. Ils sont même en voie d'extinction!

Un groupe de plus de 300 francophones, en majorité des milieux d'affaires, ont également signé une longue pétition, le mois dernier, dans laquelle ils jugent le projet comme n'étant pas nécessaire: ce coup d'éclat leur a valu le qualificatif d'inféodés de la part du ministre Laurin. Mais devant le

mauvais effet de sa réplique brutale, le ministre a reculé quelque peu et par la suite adouci considérablement sa façon de déculotter ses adversaires.

Mais la forte majorité des intervenants ont manifesté une position du style "oui... mais". C'est-à-dire qu'ils endossent verbalement les principes de la francisation du Québec tout en s'opposant à une proportion plus ou moins grande des méthodes envisagées.

Ces positions nuancées sont le fait notamment des entreprises autant francophones qu'anglophones, des groupes ethniques comme les Grecs et les Italiens, et ainsi de suite: tous réclament plus de bilinguisme et moins de contraintes.

Quant aux partis d'opposition, ils cherchent encore la vérité: l'Union nationale veut une langue prééminente et deux langues officielles, tandis que les libéraux se demandent comment faire oublier la loi 22.

Les non et les oui de Laurin

Des centaines de propositions d'amendements au projet de Charte du français entendues lors des auditions de la Commission parlementaire depuis plus d'un mois, certaines ont tombées carrément dans l'oreille d'un sourd (celle de M. Laurin).

Tout ce qui touche les chapitres du projet sur la langue d'enseignement, par exemple, a été rejeté parfois durement, quand il s'agissait d'assouplissements trop majeurs au goût du ministre, parfois doucement, quand certains nationalistes voulaient restreindre encore plus l'accès aux écoles anglaises.

Mais le ministre d'Etat au développement culturel a prêté une oreille fort attentive sur plusieurs autres sujets, et même déjà annoncé une série d'amendements que le caucus des députés ministériels et le Conseil de ministres ont déjà approuvés:

— il y aura ainsi un droit d'appel sur les décisions rendues par l'Office de la langue française dans le cadre des programmes de francisation, ce qui répond à une demande presque générale.

— Une entreprise ne pourra perdre son permis d'exploitation même si elle ne se conforme pas aux normes.

— L'article 172, qui assure la primauté de la Charte du français sur celle des droits et libertés de la personne, ne sera pas maintenue.

Le député Pierre de Bellefeuille a suggéré qu'on l'abandonne purement et simplement et qu'on laisse jouer les forces de la nature. La Commission des droits et libertés, de son côté, aimerait qu'on précise dans sa Charte à elle les droits des minorités, ce qui réglerait la question.

— Le préambule de la Charte, qui affirme la langue française est la langue du peuple québécois, sera

amendé pour faire une plus large part aux minorités. C'est là une condition essentielle, reconnue par le ministre lui-même, de l'acceptation de la loi par tous les non-francophones.

— Les Indiens et les Inuit conserveront tous les droits prévus dans la convention de la baie James.

— La question de la langue de travail des sièges sociaux devra être précisée même si l'article 113 du projet laisse toute latitude au ministre.

Les grandes entreprises comme Bell Canada et les banques de Montréal et Royale ont pris bonne note des intentions louables du gouvernement à leur endroit, mais il ressort clairement de leur attitude qu'elles ne sont pas tout-à-fait rassurées.

— Le droit au travail des anglophones sera garanti, mais pas dans la Charte du français, a dit le ministre. La même situation prévaut en ce qui concerne l'enseignement de la langue seconde.

Oui...mais

Il s'agit dans ce cas du problème le plus discuté au cours des débats de la Commission parlementaire, et ce en l'absence presque continue du ministre de l'Éducation qui a la responsabilité du dossier.

Anglophones comme hommes d'affaires, en passant par les Grecs et les Italiens, tous sont d'accord pour apprendre le français et en faire la langue de travail et de communication au Québec.

Mais les groupes ethniques, en particulier, désirent également apprendre l'anglais car ils se définissent avant tout comme des nord-américains. Ils ne comprennent pas que la Charte oblige les diplômés des écoles anglaises à réussir un

examen de français sans proposer l'équivalent pour les diplômés francophones.

Face à l'échec reconnu de l'enseignement de la langue seconde dans les écoles françaises, ces groupes réclament soit le libre accès au réseau anglais, soit une garantie écrite qu'ils sortiraient bilingues des écoles françaises. Or, M. Laurin refuse la première solution et n'a pas autorisé pour inscrire la seconde dans son projet.

Francisation des entreprises

Hormis la langue d'enseignement, le chapitre le plus controversé du projet parraine par M. Laurin demeure celui de la francisation des entreprises.

Non pas que les sociétés et les hommes d'affaires refusent le principe. Ils se disent au contraire très favorables, mais s'opposent à toute mesure coercitive comme étant une entrave au libéralisme économique.

L'Association des manufacturiers canadiens, par exemple ou le Montreal Board of Trade, affirment que la progression naturelle des francophones vers les sommets, dans les entreprises, suit allègrement son petit bonhomme de chemin et qu'il est inutile de forcer la main aux milieux d'affaires.

Chiffres à l'appui, ils ont tenté, mais en vain, de convaincre le ministre du bien-fondé de leur position. M. Laurin se demande cependant si ces entreprises font réellement tous les efforts possibles pour assurer le recrutement de cadres francophones, et ne qu'il y ait eu un progrès si énorme depuis quelques années.

L'opposition des milieux d'affaires se généralise une autre fois quand il est question de créer des

comités de francisation décisionnels et sur lesquels siègent un tiers d'employés et deux tiers de patrons. Le Conseil du patronat voit dans cette mesure une atteinte aux droits de gérance et un instrument de revendication supplémentaire accordé aux travailleurs.

De son côté, le président de la FTQ, M. Louis Laberge devait répondre avec un grand sourire que cette mesure était parfaitement normale et que les travailleurs sauraient l'utiliser à bon escient...

Les sociétés refusent également l'obligation qui leur est faite, à l'article 37, d'assurer le fardeau de la preuve de la nécessité qu'un employé parle anglais pour occuper tel ou tel poste.

Les entreprises ont exprimé également une autre demande que le ministre n'a pas acceptée, du moins jusqu'à maintenant: elles aimeraient que les professionnels qu'elles embauchent et qui n'ont pas affaire avec le public soient dispensés de la nécessité de parler français pour obtenir un permis de l'Office des professions.

M. Laurin proposerait vraisemblablement un compromis, toutefois, qui accorderait des délais plus long que celui d'un an prévu dans le texte actuel.

La politique québécoise de la langue française



QUEBEC

Immunité non méritée?

Les députés méritent-ils l'immunité parlementaire dont ils jouissent de temps immémorial?

Encore plus, sont-ils dignes de ce privilège exclusif s'étendant à la radiodiffusion et à la télédiffusion des débats parlementaires?

La question se pose avec acuité au moment où le gouvernement songe à faire des essais en ce sens probablement au cours de l'automne prochain.

En fait, s'il n'en tenait qu'aux ministériels, l'expérience aurait déjà été tentée à quelques reprises, soit à l'ouverture des travaux sessionnels, début mars, au discours du budget, à la mi-avril, et finalement à la commission parlementaire sur le projet de charte linguistique. Par trois fois, le gouvernement a fait mine de tenter l'expérience par trois fois, l'opposition, surtout libérale, a soulevé des objections,

les pays, les membres du Parlement jouissent de certains privilèges nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. En particulier, ils sont protégés par ce qu'on appelle les immunités parlementaires, dont la principale est celle de l'irresponsabilité juridique des paroles qu'ils prononcent à l'Assemblée ou dans une commission de l'Assemblée. "C'est évidemment une importante dérogation aux principes de l'égalité théorique de tous devant la loi et la justice, note M. Bonenfant, et, comme il s'agit d'une dérogation aux règles générales du droit, il faut l'interpréter restrictivement".

Le privilège actuel des députés n'existe qu'à l'intérieur de la Chambre et de ses commissions, au Salon de la race, si l'on veut. Le député dont le discours est diffusé ou télédiffusé ne jouit d'aucune immunité, ni absolue ni relative.

M. Bonenfant ne s'oppose pourtant pas à la diffusion des débats, pour autant qu'on prenne les dispositions législatives nécessaires. Il suggère que l'immunité des députés s'applique aux paroles prononcées à l'Assemblée ou devant une de ses commissions, lorsqu'elles sont imprimées au Journal des débats ou diffusées en direct. Pour ce qui est de la diffusion en différé, il laisserait jouer l'immunité relative, qui exigerait une certaine prudence de la part des députés et des diffuseurs.

L'expert suggère la création d'un comité de l'Assemblée qui aurait un droit de surveillance et même de décision sur tous les aspects de la diffusion en direct ou en différé.

Pour ce qui est des témoins contraints ou volontaires, finalement, M. Bonenfant laisserait jouer les lois ordinaires comme devant les tribunaux.

Deux poids, deux mesures

Je ne suis pas d'accord. Pourquoi deux poids deux mesures, l'une pour les députés, l'autre pour les citoyens ordinaires?

Passe encore que les députés jouissent de l'immunité parlementaire à l'intérieur des murs où se déroulent leurs délibérations, principalement à cause du poids d'une longue tradition à cet égard et qui remonte dans la nuit des temps... britanniques.

À l'occasion, il est vrai, certains députés utilisent à mauvais escient ce privilège exclusif, mais la très grande majorité s'en sert avec discrétion et discernement. Comme il est déjà là, aussi bien le garder.

Mais c'est une autre histoire quand ces dames et ces messieurs songent à nous relancer dans nos salons et nos cuisines, par les ondes de la radio et les images de la télévision. Là, je regrette, mais je tiens à ce que le "spectacle" soit de la plus haute qualité, et à ce que tous les "artistes", professionnels ou amateurs, permanents ou occasionnels, soient strictement sur le même pied. Autrement dit, pas d'irresponsabilité juridique pour qui ce soit, pas de dérogation à l'égalité de tous devant la loi et la justice.

Prudence et responsabilité

Je sais bien que, dans le feu des débats animés — et il y en aura pléthore au cours des prochaines années — les députés peuvent avoir des paroles malheureuses qu'ils regrettent aussitôt après. Mais la même chose peut arriver à des témoins irrités ou poussés à bout. Et je ne vois pas pourquoi le simple citoyen devrait quand même en assumer la responsabilité, tandis que celui qui a déjà le grand privilège d'être élu se réfugierait derrière son immunité parlementaire, comme un malade mental derrière son interdiction.

Je tiens fermement à ce que les représentants du peuple, sur le même pied que M. Tremblay de Chicoutimi ou Mme Leblanc de Gaspé, soient à la hauteur d'un spectacle "pour toute la famille", ne se lancent pas des injures ou des insanités. Ils seront sur leurs gardes, ils ne se laisseront pas aller? À la bonne heure! Les films d'horreur ou d'angoisse sont diffusés après minuit et j'imagine que l'Assemblée nationale exigera une meilleure heure d'écoute. La meilleure? C'est à elle de la mériter, et elle ne passe pas, selon moi, par le maintien ou l'extension de privilèges médiévaux ou seigneuriaux.

Ces privilèges doivent d'ailleurs répugner à l'esprit social-démocrate dont le gouvernement se dit imbu et inspiré. La vraie dignité n'a que faire d'une immunité qui doit, au mieux, rester très relative. En cette matière, prudence et responsabilité sont les mots-clés, et il n'y a pas de passe-partout!



Gilles Lesage

des doutes et des inquiétudes. Tandis que le ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire, M. Burns, disait que le Parti québécois voulait gouverner "à ciel ouvert", les libéraux l'accusaient d'improvisation et de recherche d'une publicité facile et abondante.

Une comité spécial a été formé pour faire le tour de la question, plus complexe qu'il n'y paraît à première vue.

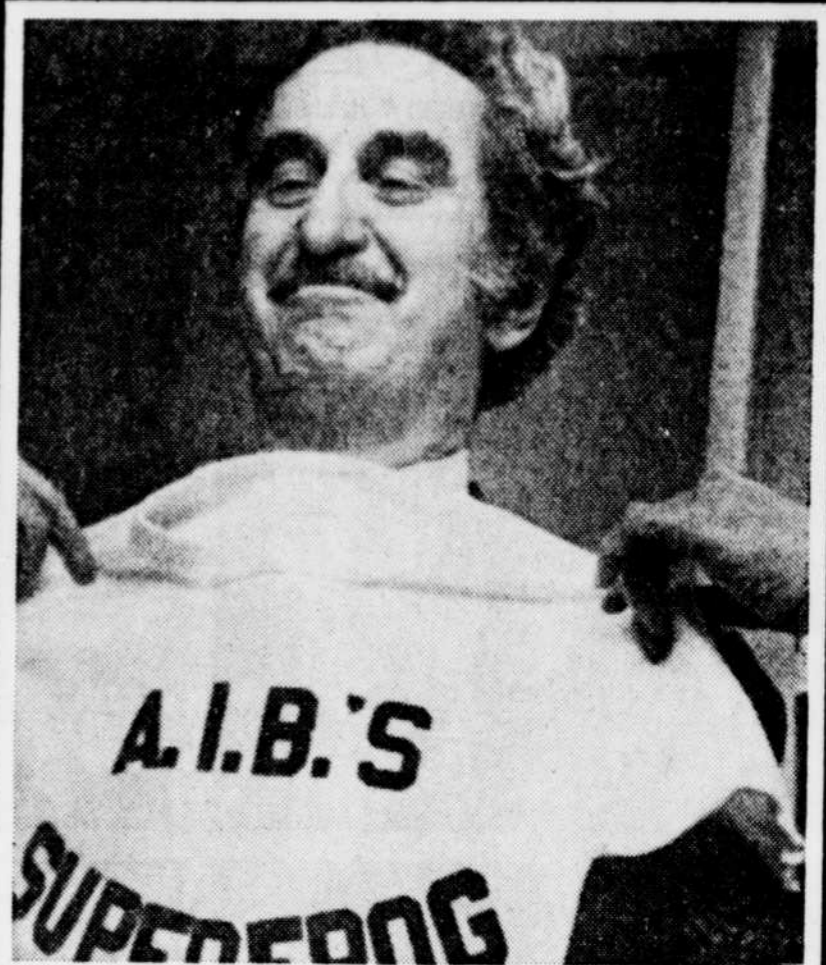
De son côté, le président de la l'Assemblée nationale, Me Clément Richard, a demandé une opinion juridique concernant l'immunité parlementaire et la diffusion des débats à Me Jean-Charles Bonenfant, professeur en droit à Laval et éminent spécialiste des questions parlementaires. Cet avis, remis il y a un mois déjà, a été diffusé récemment par Me Jean-Noël Lavoie, leader parlementaire de l'opposition parlementaire.

Une opinion

À la lecture, on comprend pourquoi. Car, sans prendre parti dans les débats partisans ou tactiques qui entrent inévitablement dans le menu parlementaire, M. Bonenfant fait droit aux réserves de l'opposition. Il résume lui-même ainsi son opinion:

- 1) un député ne serait pas protégé par l'immunité absolue si les débats étaient diffusés ou télévisés en direct ou en différé;
- 2) il en serait de même des personnes assignées ou qui se présenteraient d'elles-mêmes;
- 3) l'immunité du Journal des débats est douteuse;
- 4) il faudrait adopter des lois spécifiques pour assurer l'immunité qu'on désire;
- 5) cependant, la radiodiffusion ou la télédiffusion pourrait être tentée sans grand danger pour autant qu'on avertirait les intéressés de l'absence plus que probable d'immunité. Ce ne serait pas pire que dans une foule d'organismes qui siègent sans qu'il y ait immunité, estime M. Bonenfant.

Il fait observer que, dans tous



Jean-Luc Pepin, l'un des sept sages...

Une mission impossible

OTTAWA — Le mandat apparent du Groupe de travail sur l'unité canadienne n'évoque pas de difficultés insurmontables; son mandat réel, que personne n'ose expliciter, représente une sorte de mission impossible.

Aux termes d'un communiqué de presse, le premier ministre Trudeau demande, ou plutôt semble demander simplement au groupe Pepin-Robarts d'épauler et d'éclairer le public, de concevoir des mécanismes et de conseiller le gouvernement fédéral, dans le dessein de promouvoir l'unité nationale.

Le groupe comprendra cinq membres: M. John R. Evans, qui représente l'Ontario; M. Richard



Jean-Marc Poliquin

La majorité anglophone devra aussi mieux accepter le principe de l'égalité linguistique au sein des institutions fédérales.

En d'autres mots, il s'agit d'amener les anglophones à vouloir vivre au Canada avec une collectivité francophone — cinq millions au Québec, un million dans les autres provinces — dont les membres parlent français depuis près de 400 ans, continueront à parler français et continueront à s'affirmer comme collectivité.

M. Trudeau a longuement insisté sur l'importance de maintenir la vitalité de nos minorités de langue officielle. Il juge que la minorité anglophone du Québec et les minorités francophones hors Québec doivent se faire équilibre en quelque sorte. Il ne veut pas que l'évolution de l'état de choses actuel débouche sur la coexistence de deux ghettos linguistiques: un Québec exclusivement francophone, et pour le reste un Canada exclusivement anglophone.

Peu de précisions

Le premier ministre du Canada a donné peu de précisions sur la besogne que devront abattre les deux Québécois, au sein de ce groupe de travail. En revanche, il leur a rappelé que, dans sa lettre de janvier dernier, aux premiers ministres des provinces, il se montrait disposé à aborder "les réformes les plus radicales et les changements les plus fondamentaux touchant tous les aspects de notre régime fédéral".

M. Trudeau a omis de dire qu'en fin de compte, le groupe Pepin-Robarts doit faire échouer le référendum sur la souveraineté-association.

Qu'on veuille l'admettre ou non, le groupe Pepin-Robarts devrait en principe se constituer en section d'artillerie antiréférendum. En pratique il n'en paraît incapable, non seulement parce qu'il est une petite créature fédérale, mais aussi parce qu'il a affaire à une grosse équipe péquiste dont la sagacité dans la propagande est pour l'instant un bloc sans fissure.

La bataille pour le Québec dans un Canada uni doit se livrer tout proche des plaines d'Abraham, à partir de l'Assemblée nationale, par les soins de l'opposition parlementaire. Le groupe Pepin-Robarts peut tout au plus concourir à y préparer le terrain. Il n'est pas armé pour l'assaut final.

Les trois urgences belges

Le nouveau gouvernement belge, que dirige M. Léo Tindemans, est en place. Seuls, les libéraux lui ont refusé la confiance au Parlement. Le voilà donc assuré de vivre en toute quiétude. Il lui reste toutefois à trouver la cohésion interne nécessaire pour s'atteler à trois tâches majeures: les ressources budgétaires, les prix et le chômage. Jean-Pierre Defrenne, du Bureau international de presse, brosse un tableau de la situation.

par Jean-Pierre Defrenne

Résultats peu satisfaisants

Les recettes fiscales du mois de mai sont peu satisfaisantes. Après cinq mois d'exercice, il manque près de 9,300 milliards de francs belges sur ce que l'on escomptait comme rentrées dans les caisses de l'Etat.

La période écoulée est certes trop courte pour que l'on puisse tirer des conclusions définitives, mais la ventilation des différents postes de recettes en mai indique que c'est à l'insuffisance de la perception de l'impôt direct, conséquence du chômage important, qu'est imputable la détérioration de la situation par rapport aux prévisions initiales. En mai, l'impôt sur le revenu professionnel a été de quelque 2,5 milliards de francs

belges inférieur à ce que l'on escomptait en juillet. Ce n'est pas fait pour améliorer la situation financière du pays.

Pour assainir la situation, l'Etat belge est en train de battre tous les records d'endettement. Dans les milieux officiels, on estime à 100 milliards de francs belges le montant que les pouvoirs publics devront emprunter après la trêve des vacances, c'est-à-dire entre septembre et décembre, pour couvrir leurs investissements et l'impasse laissée par les recettes fiscales et les dépenses ordinaires du gouvernement. Cela montre à quel rythme se dégradent les finances nationales. L'an dernier, on s'était contenté d'une ponction de 196 milliards de francs sur les liquidités de marché, soit 32,5% de moins qu'en 1977.

Le niveau des prix en Belgique ne se porte guère mieux. Les résultats des premiers relevés destinés au calcul de l'indice, indiquent une hausse probable de 0,9 point. Si cette nouvelle est confirmée, pour les douze derniers mois, le rythme de l'inflation atteindrait 7,8%. En avril, il était descendu à 7% pour remonter en mai à 7,3%.

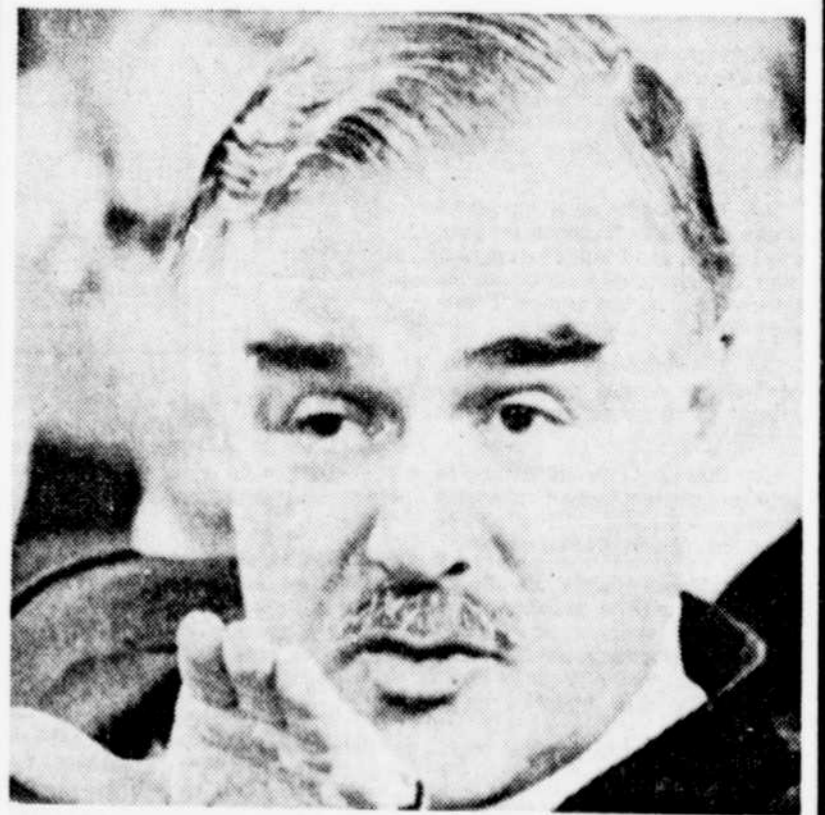
Situation encourageante

Dans les prochains jours, les ministres des Affaires économi-

ques, M. Claes, et de l'Emploi et du Travail, M. Spitaels, devraient rendre publiques les propositions qu'ils sont en train d'élaborer. Celles du premier visent à régulariser la vie économique qui se dégrade de nouveau, celles du second concernant surtout l'évolution future du marché de l'emploi. La situation actuelle dans ce domaine est encourageante. L'Office national de l'emploi a enregistré moins de 249,000 chômeurs complets à la mi-juin. C'est une nouvelle et importante diminution.

On enregistre une réduction de 2,753 unités du nombre de chômeurs complets qui ramène ainsi ce nombre à 248,508. La diminution touche principalement les hommes, elle est faible en ce qui concerne les femmes. La diminution du chômage complet se manifeste dans la plupart des secteurs et principalement dans ceux influencés par une reprise de l'activité saisonnière: l'industrie hôtelière, la construction et l'alimentation. Mais cette situation pourrait rapidement se dégrader au cours des semaines à venir. Plusieurs milliers de jeunes diplômés vont sortir des écoles et universités. Or, 12,000 jeunes sortis des écoles en 1976 sont toujours à la recherche d'un emploi.

(Copyright by BIP)



John Robarts aura à persuader les anglophones.



Gazoduc: Trudeau sort gagnant

par Georges Angers

Un expert néo-démocrate des questions énergétiques déclarait cette semaine à la suite du jugement de l'Office national de l'énergie (ONE) en faveur du projet Alcan que le gouvernement Trudeau devrait nommer les commissaires de l'office au Sénat en guise de récompense.

Toute critiquable qu'elle puisse être au strict plan de sa logique, la décision de l'ONE enlève en effet une grosse épine du pied au gouvernement Trudeau.

De plus en plus contesté, principalement depuis la publication du rapport Berger, le projet de la Canadian Arctic Gas devenait politiquement difficile à accepter pour le gouvernement Trudeau.

Par ailleurs, le projet Alcan, présenté à la hâte en 1976, n'était pas aussi étayé techniquement que le projet d'Arctic Gas dans lequel plus de \$140 millions ont été investis.

Finalement les autorités canadiennes s'étaient moralement engagées envers les dirigeants américains à répondre favorablement dès cet été au désir des États-Unis d'avoir accès au gaz de l'Alaska en passant par le territoire canadien, ce qui est la solution la moins coûteuse.

Une décision de l'ONE favorable à Arctic Gas aurait placé le cabinet Trudeau devant un choix délicat à faire entre la protection des autochtones et la protection de l'environnement d'une part et le développement économique sauvagement d'autre part.

S'il avait décidé de rejeter les trois projets qui lui avaient été soumis, l'office aurait par ailleurs placé les autorités fédérales dans une position fort délicate vis-à-vis les dirigeants américains.

Et pourtant la décision de l'ONE favorable à Alcan est critiquable à sa face même, comme l'ont souligné et les promoteurs d'Arctic Gas et les opposants aux projets de construire des pipelines dans le Nord.

L'ONE a en effet rejeté la proposition d'Arctic Gas pour des raisons socio-économiques touchant les quelque 13,000 autochtones de la vallée du Mackenzie et pour des raisons écologiques à l'égard de la section du pipeline qui aurait traversé le Nord du Yukon. En acceptant le projet Alcan, l'ONE n'a par contre pas tenu compte de ces considérations; personne n'a encore pu expliquer cet illogisme apparent.

Le feu vert

Quoi qu'il en soit, avec en main le rapport Berger et le jugement de l'ONE, le gouvernement Trudeau se trouve tout à fait justifié maintenant d'accorder le feu vert aux promoteurs du projet Alcan et s'évite bien des maux de tête en satisfaisant en partie tout le monde et son père.

Le projet Alcan dont l'un des principaux promoteurs est l'Alberta Gaz Trunk Line, compagnie essentiellement canadienne, répond en effet aux objections de ceux qui pourraient voir une menace au nationalisme économique canadien. Tous les segments de la ligne en territoire canadien seront la propriété de compagnies majoritairement canadiennes qui feront appel pour la construction du gazoduc à des travailleurs canadiens, au génie canadien et à des matériaux en très grande partie fabriqués au Canada. Bien qu'il servira surtout les intérêts des Américains, le gazoduc Alcan générera des bénéfices économiques nets pour le Canada, selon l'Office national de l'énergie.

En second lieu, le projet Alcan évite au gouvernement fédéral d'avoir à garantir financièrement ce gigantesque ouvrage contrairement

à ce qu'avait demandé Canadian Arctic Gas. Avec des coûts prévisibles de beaucoup supérieurs aux quelque \$10 milliards avancés par Arctic Gas, Ottawa risquait en effet de se retrouver dans une situation où il aurait dû payer une partie de la note; or, quand c'est le gouvernement qui paie, c'est avec l'argent des citoyens.

On sait au départ que la réalisation d'un tel projet aura un impact considérable sur l'ensemble de la politique de développement économique du pays puisqu'on y concentrera une bonne partie de l'investissement capital au cours des prochaines années. Les entreprises qui ne seront pas directement ou indirectement engagées dans le projet risquent donc de se retrouver avec moins de capital disponible, ce qui ralentira conséquemment leur développement.

Problème évité

S'il avait dû en plus garantir financièrement le projet, le gouvernement fédéral aurait vraisemblablement été contraint de retarder la réalisation de programmes sociaux et économiques au détriment de l'ensemble de la population. Le projet Alcan lui évite donc ce problème.

Relativement à la politique

énergétique du fédéral qui prévoit faire appel aux réserves d'hydrocarbures du Nord, le projet Alcan garantit aux Canadiens l'accès à ces ressources au moment qui sera jugé opportun par les autorités canadiennes, via l'embranchement de Dempster.

Or l'urgence d'avoir accès aux réserves du Nord s'est grandement atténuée depuis l'époque de la crise de l'énergie; les réévaluations de l'offre et de la demande de gaz au Canada laissent voir une pénurie de gaz dans les régions traditionnelles au début des années 1990 alors qu'à l'époque du projet d'Arctic Gas on anticipait cette pénurie au début des années 1980. Ceci s'explique en grande partie par d'importantes découvertes de gaz en Alberta en même temps que par des découvertes nettement inférieures aux prévisions dans les régions pionnières du Nord, principalement dans le delta du Mackenzie.

Quant aux aspects socio-économiques et écologiques du développement du Nord, le projet Alcan minimise les conséquences négatives comparativement au projet d'Arctic Gas. Alors que le projet Alcan affectera directement quelque 3,000 autochtones, le projet d'Arctic Gas en aurait affecté 13,000. La protection de l'environ-

nement pose moins de problèmes dans le projet d'Alcan étant donné que l'on suivra une route existante plutôt que de défricher un terrain vierge. Les spécialistes notent également que les habitants du Yukon sont plus attirés par le développement économique que les concitoyens des Territoires du Nord-Ouest.

\$2.5 milliards

Le gouvernement fédéral ne risque pas par ailleurs de se faire accuser de servir les intérêts des grosses compagnies en acceptant le projet Alcan puisqu'elles se sont toutes regroupées derrière la proposition d'Arctic Gas.

Finalement en donnant le feu vert à la construction du pipeline d'Alcan, Ottawa assure aux Albertains encore plus d'activité économique. On estime en effet qu'au moins un quart des dépenses entraînées par le projet sera fait en Alberta, ce qui signifie au bas mot \$2.5 milliards. Compte tenu que le premier ministre Trudeau courtise assidûment l'Ouest depuis quelques mois, une décision favorable au pipeline ne pourra lui faire de tort.

Après tout, il est toujours question d'élections générales anticipées à Ottawa.

Ceux qui ont fait la lutte

Il faut revenir quelques années en arrière soit en 1972. La crise de l'énergie éclate par suite de la décision des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) d'augmenter dramatiquement le prix international du pétrole. La panique s'empare de la plupart des pays occidentaux dont les économies reposent largement sur l'importation de ressources énergétiques à bon marché.

Quoique moins immédiatement dramatique que dans plusieurs pays européens, la situation n'en apparaît pas moins sérieuse pour la première fois au Canada. On assiste alors à une véritable ruée vers l'or noir.

Les grandes régions pratiquement inexplorées du nord canadien recèlent, affirme-t-on alors, d'énormes réserves d'hydrocarbures susceptibles de permettre au Canada de s'auto-suffire. Ces affirmations sont celles de puissantes sociétés pétrolières, notamment Imperial et Gulf, qui sont déjà engagées dans des activités d'exploration dans la région du delta du Mackenzie.

C'est alors que naît le projet d'acheminer ces réserves vers le sud par un pipeline reliant le delta du Mackenzie aux régions consommatrices du sud du pays. Parallèlement, les Américains font d'importantes découvertes de gaz naturel en Alaska et envisagent d'acheminer ce gaz vers les États du sud.

Un groupe de compagnies représentant les producteurs, les acheteurs et les transporteurs d'hydrocarbures se réunit et propose aux autorités canadiennes et américaines de construire un pipeline qui transporterait le gaz de l'Alaska vers les marchés étatsuniens et le gaz du delta du Mackenzie vers les marchés canadiens; c'est le projet de la Canadian Arctic Gas Pipeline.

Soumis à l'Office national de l'énergie (ONE) en 1974, le projet consiste en un gazoduc reliant Prudhoe Bay en Alaska au delta du Mackenzie via le nord du Yukon; de là, le pipeline suivrait la vallée du Mackenzie jusqu'au sud.

Parmi les compagnies formant Canadian Arctic Gas Pipeline, on retrouve les grands producteurs, Imperial Oil, Gulf Oil, Shell Oil et Standard Oil of Ohio, pour ne mentionner que ceux-là. On retrouve aussi dans le bloc des clients, Union Gas et Consumer Gas; finalement du côté des transporteurs, Trans-Canada Pipeline et Alberta Gaz Trunk Line (AGTL) participent au projet.

Un retrait

Peu de temps après la présentation du projet à l'ONE, l'Alberta Gaz Trunk Line se retire du groupe d'Arctic Gas. L'AGTL, qui est la principale compagnie opérant un réseau de pipelines en Alberta, explique sa défection: le projet d'Arctic Gas ne prévoit pas d'utiliser les installations déjà existantes de la compagnie albertaine.

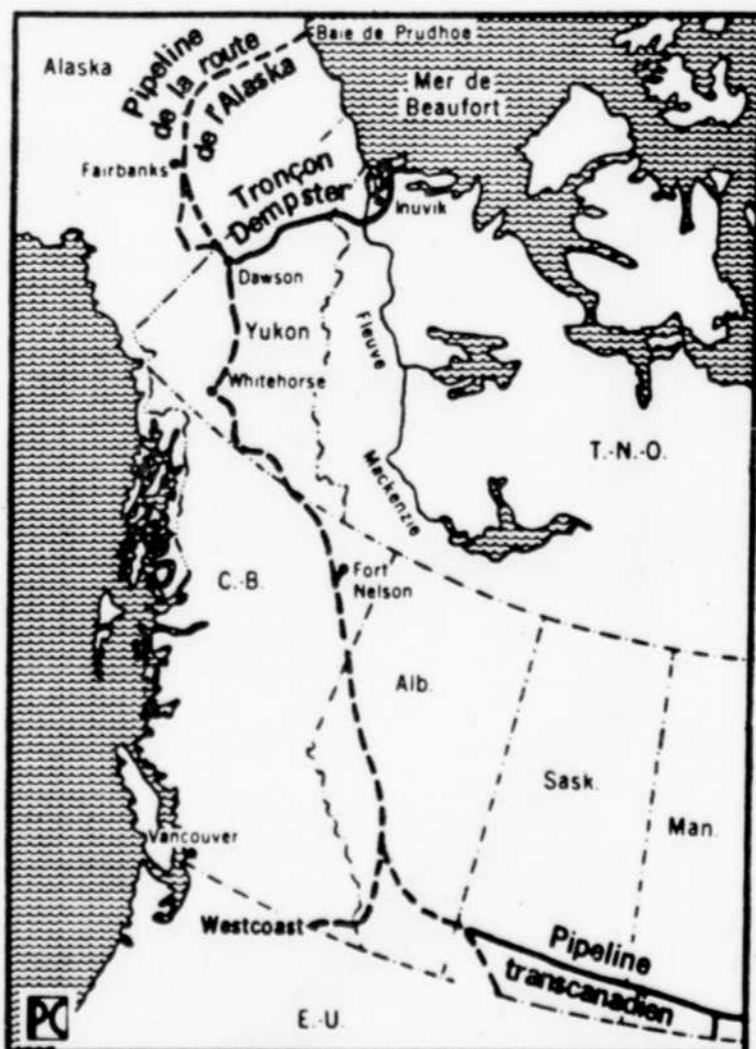
S'associant par la suite à de petites compagnies dont Westcoast Pipeline de la Colombie-Britannique, Alberta Gaz Trunk Line présente à l'Office national de l'énergie une seconde proposition d'un gazoduc dans le nord. Ce projet, appelé Maple Leaf, prévoit la construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie reliant le delta au réseau de l'AGTL en Alberta. Aucune connection n'est prévue pour le gaz de l'Alaska.

Ces deux projets suscitent cependant beaucoup d'opposition, notamment chez les autochtones des Territoires du Nord-Ouest ainsi que dans les groupes de protection de l'environnement. Ottawa décide alors, en 1975, de mettre sur pied une Commission royale d'enquête pour étudier les conséquences sociales et écologiques de la construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie et dans le Nord du Yukon. Le juge Thomas Berger, juge à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, est chargé de l'enquête.

Le Cabinet fédéral prendra au début du mois prochain une décision finale relativement à la construction d'un gazoduc dans le nord du pays. Malgré l'énormité du projet dans lequel il faudra investir quelque \$10 milliards au cours des cinq prochaines années, les enjeux économiques et politiques entourant cette décision suscitent à peine de la curiosité dans l'Est du pays.

Ceci s'explique en grande partie parce que le gaz pénètre très peu le marché québécois à l'heure actuelle et ne semble pas être sur la liste des priorités du ministre québécois délégué à l'Énergie, M. Guy Joron.

La décision affectera néanmoins les Québécois qui en tant que Canadiens seront appelés à payer les coûts directs et indirects de cet ouvrage. Pour le gouvernement fédéral, c'est l'une des principales décisions qu'il aura eu à prendre depuis longtemps.



Quatre problèmes

Au cours de 1976, parallèlement aux audiences publiques de la Commission Berger, quatre problèmes apparaissent:

- 1— pour financer son projet, Canadian Arctic Gas demande au gouvernement fédéral de garantir les quelque \$10 milliards nécessaires à sa réalisation.
- 2— des études plus poussées laissent entendre que les coûts du projet d'Arctic Gas risquent d'être très supérieurs aux \$10 milliards sur papier. On estime en effet que les promoteurs du projet qui entendent faire appel à de nouvelles techniques de construction ont sous-évalué largement les coûts, notamment les coûts de main-d'oeuvre.

3— les dernières évaluations des réserves de gaz dans la région du delta du Mackenzie sont loin de correspondre aux prévisions antérieures. Les travaux d'exploration se sont en effet avérés décevants puisque l'on n'a découvert que 5,3 trillions de pieds cubes de gaz alors que l'on en escomptait au-delà de 15.

4— finalement les revendications territoriales des autochtones se révèlent bien articulées et augurent des négociations longues et difficiles.

Dans le même temps, il apparaît de moins en moins urgent de faire appel aux réserves des régions pionnières du nord pour répondre aux besoins des consommateurs canadiens. En effet, les travaux d'exploration qui ont augmenté considérablement dans les régions traditionnelles d'approvisionnement à la faveur de la crise de l'énergie ont permis de faire d'importantes découvertes de gaz, principalement en Alberta.

Pendant la situation aux États-Unis continue de se détériorer au chapitre des approvisionnements en gaz et l'urgence de faire appel aux réserves de l'Alaska, dont 24 trillions de pieds cubes sont prouvés, ne fait plus de doute.

C'est dans ce contexte que l'Alberta Gaz Trunk Line en collaboration avec Northwest Pipeline, compagnie américaine qui opère un réseau de pipeline dans le nord-ouest des États-Unis, présente en 1976 un troisième projet à l'Office national de l'Énergie et à son pendant américain, la Federal Power Commission.

Troisième projet

Ce troisième projet, connu sous l'appellation Alcan, préconise la construction d'un gazoduc qui acheminerait le gaz de l'Alaska aux marchés étatsuniens selon un tracé longeant l'autoroute dite de l'Alaska à travers le sud du Yukon et l'Alberta.

Le projet Alcan prévoit la possibilité de raccorder à cette ligne un pipeline longeant l'autoroute de Dempster et qui va de Dawson au Yukon jusqu'au delta du Mackenzie. Au surplus, les promoteurs n'exigent aucune garantie financière du gouvernement.

Le 9 mai dernier, le juge Thomas Berger dépose la première partie de son rapport qui, en proposant un moratoire de 10 ans pour la construction d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie et en rejetant tout projet d'un pipeline dans le nord du Yukon, porte un sérieux coup au projet de Canadian Arctic Gas.

Implicitement, le juge Berger suggère que le projet d'un pipeline longeant l'autoroute de l'Alaska semble moins périlleux sur les plans social et écologique.

Lundi, c'était au tour de l'Office national de l'énergie d'asséner un coup pratiquement fatal à la Canadian Arctic Gas en recommandant au gouvernement fédéral d'accorder le feu vert au projet Alcan.

Il ne reste plus maintenant, pour compléter le tableau, qu'à attendre le rapport de la Commission Lysek chargée d'évaluer l'impact du projet Alcan sur les quelque 3,000 autochtones vivant à proximité de l'autoroute de l'Alaska ainsi que le rapport d'un groupe de fonctionnaires du ministère fédéral de l'Environnement qui étudient l'impact du projet sur l'environnement. Ces deux rapports doivent être publiés au début du mois d'août.

C'est à ce moment que le premier ministre Trudeau s'est engagé à prendre la décision finale.

la science

Premier congrès international sur les "soucoupes volantes"

Des millions de "fous" ont vu des OVNI

CHICAGO (Reuter) — Les mordus de l'existence des OVNIS — les objets volants non identifiés — ont tenu à la fin juin leur premier congrès international dans un hôtel de Chicago. Ils étaient plus d'un millier: astronomes, physiciens, psychiatres, ingénieurs, enseignants, et beaucoup d'autres sans spécialité.

"Le phénomène des OVNIS existe. Quant à savoir ce qu'il est... la question est sans réponse", a déclaré l'un des participants, l'astronome J. Allen Hynek — raison suffisante pour réunir un congrès. En réalité, le phénomène des OVNIS existait déjà dans l'Antiquité. Il avait simplement un autre nom. Les Romains parlaient des "boucliers volants", les hommes du Moyen-Âge avaient la vision poétique des "navires dans le ciel", et le 19^e siècle des "vaisseaux aériens", ce qui n'était pas très différent.

Plus pragmatiques, les contemporains préfèrent parler des objets volants non identifiés.

Et selon un sondage Gallup, ils ne sont pas moins de 15 millions d'Américains à avoir déjà vu ces étranges objets, dont le président Jimmy Carter lui-même qui a décrit un jour sa propre expérience des OVNIS.

Ken Arnold

Les OVNIS font leur apparition d'ailleurs dans tous les pays du monde. On compte en moyenne une centaine d'expériences toutes les nuits. Certains ont relaté avoir vu des vaisseaux spatiaux se poser sur la terre. D'autres ont même affirmé avoir eu un contact physique avec des humanoïdes extra-terrestres.

Le congrès de Chicago était marqué par la présence de Ken Arnold, le premier à avoir parlé des "soucoupes volantes". Cela se passait il y a exactement 30 ans — dans la nuit du 24 juin 1947. Arnold, originaire de l'Idaho, pilotait un avion au-dessus des Cascade Mountains, dans l'Etat de Washington, quand il vit sous lui neuf vaisseaux à ailes delta voler en formation à une vitesse incroyable.

"Ils volaient comme des soucoupes effleurant la surface de l'eau", avait déclaré par la suite Ken Arnold à un journaliste. L'ère des OVNIS était née.

Arnold a pris la parole devant les congressistes à l'occasion du 30^e anniversaire de son expérience historique.

"Si je suis fou, a-t-il dit, j'ai beaucoup de compagnons."

Et il faut donc compter parmi eux le président Carter.

L'expérience du président américain sur les OVNIS, qui a eu lieu

pendant une nuit de 1969, à Thomaston, en Georgie, est relatée dans un livre intitulé "Les OVNIS existent".

"C'était la chose la plus diabolique que j'ai jamais vue. C'était gros et c'était très brillant. Cela changeait de couleur et paraissait de la dimension de la lune. Nous avons vu le phénomène pendant une dizaine de minutes mais personne d'entre nous n'a pu dire ce que c'était", avait déclaré M. Carter en ajoutant:

"Une chose est sûre. Je ne me moquerai jamais des gens qui disent

qu'ils ont vu des objets non identifiés dans le ciel".

Pourtant, la raillerie continue de s'exercer à l'égard de ces OVNIS et de ceux qui y croient. Elle oppose une "barrière du ridicule" à des études scientifiques sérieuses, estime le Dr Hynek, qui est professeur à l'université du Nord-Ouest et directeur du Centre pour les études sur les OVNIS à Evanston.

"J'avais commencé à m'intéresser à la question sans aucune idée préconçue, en 1960, et je me suis heurté à certains cas qu'il était impossible

d'expliquer comme un phénomène naturel", a déclaré le Dr Hynek.

Il s'agissait de fragments étranges de métal découverts à la fin des années cinquante sur les lieux supposés d'un atterrissage d'OVNIS, au Brésil et en Suède, et d'une curieuse boule de métal trouvée en Floride en 1973.

Ce sont ces quelques cas qui intriguent toujours aujourd'hui l'astronome américain, même s'il reconnaît que la plupart des visions d'OVNIS ont une explication naturelle — ballons météo, satellites, etc...

La description que le président Carter a faite de sa propre vision d'un OVNI n'est guère plus claire ni plus précise que la majorité des autres témoignages. Les OVNIS apparaissent sous toutes les formes. Ce sont tantôt des ballons de football brillants, de larges crêpes, des méduses lumineuses, de jolies fleurs ou même des décorations d'arbre de Noël.

"On a l'impression parfois d'être en plein délire", ajoute le Dr Hynek.

Betty Hill

Mais il ne faut certainement pas parler de délire à Betty Hill, une Américaine qui jure avoir été enlevée avec son mari par un OVNI un jour de 1961 alors qu'ils circulaient en voiture sur une route déserte du New Hampshire.

Selon le récit qu'elle a fait devant la conférence de Chicago, où elle a été l'un des orateurs vedettes, des humanoïdes d'un mètre cinquante environ auraient emmené le couple à bord d'un navire spatial pour voir à quoi il ressemblait.

Les extra-terrestres avaient ensuite "effacé" le souvenir que les Hill auraient pu avoir de leur expérience mais un psychiatre leur a remémoré par l'hypnose.

"Venez dans le New Hampshire, je vous montrerai où "ils" avaient débarqué", a déclaré Mme Hill.

Le congrès de Chicago s'est aussi attaché à étudier quantité d'autres sujets en rapport avec l'espace, en particulier les systèmes de propulsion interstellaires, les voyages en années-lumière et les possibilités d'une vie extra-terrestre.

Il est apparu aussi que d'une façon générale, la communauté scientifique souhaitait en apprendre davantage sur le phénomène des OVNIS. Un sondage effectué par l'Université de Stanford a montré que plus de 80 pour cent de 1.300 astronomes consultés sont favorables à des études plus poussées du phénomène. "OVNI" soit qui mal y pense...



L'une des nombreuses photos dont l'authenticité a été vérifiée sans pour autant que l'objet mystérieux qui y apparaît ait pu être identifié.

Un peu de tout...

Filtre à eau

LONDRES (Reuter) — Les touristes qui craignent de boire de l'eau à l'étranger n'auront peut-être plus à se brosser les dents avec du whisky si une invention ouest-allemande se révèle un succès. Il s'agit d'un filtre à eau portatif alimenté par piles désigné Filtron. L'appareil ne pèse que 300 grammes environ et est à peu près de la taille d'un rasoir électrique. Selon le fabricant, la société Fichtel und Sachs AG, il produira un verre d'eau potable en une minute. On précise que la purification électronique permet d'éliminer la plupart des bactéries et autres impuretés biologiques, et devrait durer de huit à dix jours.

Huile recyclée

BARTLESVILLE (Oklahoma) (Reuter) — L'Administration américaine de recherche et de développement de l'énergie (ERDA) compte pouvoir recycler l'huile pour produire une huile à moteur d'une qualité supérieure à l'huile neuve. L'huile "re-raffinée" obtenue à partir d'un processus mis au point au centre de recherche de l'ERDA, à Bartlesville, a passé avec succès des tests rigoureux de performance et de prévention de la pollution. L'emploi de l'huile recyclée contribuera à réduire la consommation des réserves en voie d'épuisement.

Mini-sous-marin

MOSCOU (Reuter) — Les Soviétiques utilisent un mini-sous-marin de fabrication canadienne pour explorer le lac Baïkal, en Sibérie, le lac le plus profond du monde, pour tenter d'établir s'il deviendra un océan dans quelques millions d'années, rapportait récemment l'agence TASS. Les savants soviétiques ont procédé à des essais du sous-marin de 6,7 mètres au Canada et dans la mer Noire. Ils ont déjà mis en évidence un élargissement du lac Baïkal à un rythme de deux centimètres par année, ce qui est rapide à l'échelle géologique. Selon TASS, les chercheurs soviétiques espèrent atteindre les parties les plus profondes du lac — à plus de 1.600 mètres — pour y étudier la formation de la croûte terrestre.

Squelette humain

SALONIQUE (AP) — Un archéologue grec, le Dr Aris Poulanos, déclare avoir découvert dans une grotte du nord de la Grèce, à Petrolona, au sud de Salonique, un squelette humain vieux de 700.000 ans, qui serait le plus vieux squelette humain jamais trouvé en Europe.

Des traces d'os brûlés confirment selon lui l'âge de ce squelette qui a reçu le nom d'"Homme de Petrolona".

"Les cendres découvertes près du squelette prouvent sans aucun doute que l'homme utilisait le feu. Ainsi pouvons-nous dire que nous avons, dans les grottes de Petrolona, les plus vieilles traces à ce jour de l'utilisation du feu par l'homme," a déclaré le Dr Poulanos.

Le plus vieux squelette européen connu jusqu'ici remontait à 450.000 ans au maximum. Il a été découvert en 1907 près de Heidelberg, en Allemagne.

Contraceptifs dangereux

LONDRES (AFP) — Un contraceptif administré à plus de 500.000 femmes, dans 57 pays du tiers-monde, par l'Organisation mondiale de la santé, (OMS) aurait des pouvoirs cancérogènes, affirme le Guardian.

La "Depo-provera" qui est un contraceptif injectable tous les trois mois est distribuée "sur une grande échelle" dans les pays du tiers-monde, écrit le journal libéral, alors que des expériences par la "US Food and Drug Administration" (FDA) américaine ont prouvé que l'acétate de medroxyprogesterone qu'elle contient provoque des cancers chez les animaux.

Energie solaire

MUNICH (AP) — Une société ouest-allemande a procédé aux essais d'un nouveau type d'installation pour la production d'énergie solaire, afin de démontrer qu'elle peut être utilisée de façon rentable pour les turbines à vapeur ainsi que pour le chauffage des édifices.

La société Maschinenfabrik Augsburg-Nuernberg affirme que cette nouvelle installation qui n'est que le prototype d'une version plus importante devant être construite en Espagne l'année prochaine, est la première en son genre en Allemagne de l'Ouest.

Nouveau grain de provende: la m...

TOKYO (AFP) — Les animaux de boucherie pourraient être nourris avec une mixture composée pour moitié d'excréments humains mélangés à des aliments ordinaires pour bestiaux, a déclaré un savant japonais qui a précisé qu'il n'y aurait pas de "problème de goût".

Le journal "Mainichi Daily News" rapporte que, selon M. Akira Miyazaki, une ville de dix mille habitants pourrait fournir suffisamment de "matière première" pour quatre cents animaux, produisant ainsi pour chaque habitant 7,3 kg de viande par an, soit près de deux fois et demi la consommation moyenne des Japonais.

Le savant japonais a précisé en effet que les 400 grammes d'excréments produits en moyenne par jour par un adulte, contiennent plus de 400 calories et permettraient d'obtenir 10 grammes de viande si on les donnait à manger aux animaux de boucherie.

Des expériences préliminaires ont commencé dans un élevage situé à proximité du lac Biwa, près de Tokyo. Le savant projette de donner une grande réception au cours de laquelle de la viande produite selon ses méthodes sera offerte aux invités. "Ma femme, a-t-il dit, a promis de manger de cette viande".

un moment s.v.p.

la solution

Un récent sondage indépendant, effectué pour le Barreau du Québec, révèle qu'une majorité de la population du Québec ne veut pas d'un régime qui ne tient aucun compte de la responsabilité, en matière d'accident d'automobile, et qui indemnise aussi peu la victime innocente que celle qui est responsable.

ce que la population veut

Ce sondage révèle que la grande majorité de la population désire avant tout:

1. l'assurance obligatoire
2. une sécurité routière accrue.



construire et non détruire

Le système actuel a déjà prouvé qu'il pouvait répondre aux attentes de la population, avec une sécurité routière améliorée. Déjà une meilleure sécurité routière en 1976 permet à plusieurs assureurs d'annoncer des diminutions de primes pour 1977. Pourquoi alors détruire un système qu'on a à peine commencé à améliorer?

c'est à la population de décider

Le Barreau a fait sa part. Il reste au gouvernement à faire la sienne en consultant la population sur l'abandon total du système et en publiant les résultats comme le Barreau n'a pas craint de le faire.

pensez-y bien!



Barreau du Québec

la bonne chère

Les vins de marque privée menacés de disparaître de nos restaurants

par Robert FLEURY
Les vins de marques privées risquent de carrément disparaître de nos restaurants si l'on en croit les nouvelles directives de la Société des Alcools du Québec sinon de voir leurs prix considérablement augmenter.

Ces directives fixent en effet à \$20 le montant minimum la caisse à l'expédition, ce qui se traduit, une fois passée par l'entremise de la SAQ, par un coût la bouteille de \$5.50 au restaurateur, des quel- que \$2.25 à \$4.50 que ces mêmes bouteilles lui coû- taient auparavant. Une fois sur l'addition du client, on comprend vite que ce montant voisinerait les \$10 et \$12 des \$7 ou \$8 que la réserve du patron se vendait auparavant.

BUT VISE
"En émettant ces directives, d'expliquer un porte-parole autorisé de la SAQ, nous voulions protéger les consommateurs contre de vulgaires vins de piquette vendus le triple du prix coûtant par des restaurateurs peu scrupuleux, ces vins étant bien souvent les mêmes que ceux que nous importons mais, vendus sous une autre étiquette, leur identification devenait impossible. En obligeant les importateurs privés à

payer \$20.35 la caisse de 12 bouteilles à la source, nous voulions forcer ces derniers à se procurer des Appellations Contrôlées et des vins de meilleure qualité que ceux qui étaient offerts sous l'étiquette de la maison".

RESULTATS ATTEINTS
Les résultats de cette politique n'ont pas tardé à se faire sentir chez les importateurs privés, mais pas du tout dans le sens prévu par la société d'Etat.

Ainsi, d'expliquer un restaurateur avec documents à l'appui, sa caisse de "réserve maison" qui coûtait sur place en Europe \$12 passe subitement à \$20.35 ce qui se traduit, après avoir été manutentionnée, analysée et livrée par la Société des Alcools, à un coût supérieur à \$5.50 la bouteille. Qu'on ajoute 5% de surtaxe et \$0.70 de livraison, la bouteille coûte \$5.83 une fois que le restaurateur en question y aura pris son profit, soit de 80 à 125% environ selon les établissements, la réserve maison coûtera au client de \$10 à \$12 la bouteille, sans compter le pourboire et la taxe de vente (15% et 10%), ce qui devient nettement exagéré pour une bouteille qui coûtait souvent moins de \$1 dans son pays d'origine. Le plus cu-

rieux, c'est que l'an dernier, cette même bouteille coûtait au restaurateur \$3.05 surtaxe et livraison en sus!... soit la moitié du prix actuel!

QUI BLAMER
Qui blâmer d'une pareille situation?

— Certainement pas nous, affirment plusieurs restaurateurs interrogés. Ce qui étonne dans cette affaire c'est qu'en imposant un prix d'achat de base élevé, les importateurs privés n'ont pas acheté davantage "Les Appellations Contrôlées" souhaitées par la SAQ mais perçoivent illégalement, à titre de "représentant" de ces maisons étrangères, une commission équivalente à la différence du prix d'achat.

Ainsi, à titre d'exemple, si la caisse de vin maison coûtait \$12 et que la SAQ oblige qu'elle soit achetée \$20.35, la maison en question enverra tout simplement un chèque de \$8.35 au restaurateur. Et il l'empochera d'autant plus allégrement qu'il a dû financer pendant de 3 à 6 mois l'achat de ces vins en les payant complètement à l'avance à la Société des Alcools au moment de la commande.

"Nous n'en importerons plus, répond un réputé restaurateur du Vieux

Québec à la question du SOLEIL: nous en avons six sortes que nous vendons entre \$8 et \$9.50. Il s'agissait d'Appellations Contrôlées millésimées importées d'Italie et elles coûtaient au plus \$1.80 la bouteille là-bas, soit \$4.50 à la SAQ. A \$5 et plus nous ne pouvons plus les offrir à la clientèle et c'est dommage car elle s'était peu à peu habituée à ces vins de grande qualité".

Il s'approvisionnera donc dorénavant à la Maison des Vins, mais à contrecœur car le choix ne lui sourit guère.

"Si c'était une question de vente de piquette que la Société des Alcools voulait contrôler, pourquoi ne pas avoir fait enquête chez les quelques restaurateurs peu scrupuleux qui en faisaient la vente et analyser ces vins avant d'en autoriser la commande plutôt que d'imposer une mesure injuste à nous tous, s'interroge ce dernier?"

REACTION DE L'ASSOCIATION

De son côté, l'Association des Restaurateurs du Québec a réagi fortement auprès de la SAQ suite aux interventions répétées de ses membres et une rencontre impliquant les diverses associations

d'hôtels et de restaurants d'une part et la Société des Alcools d'autre part serait prévue incessamment, comme l'explique un porte-parole de cette association. Cette dernière nourrit d'ailleurs plusieurs sujets de plaintes à l'endroit de la SAQ dont le coût de livraison des caisses, un tarif uniforme la caisse de \$0.70, qui serait nettement exagéré selon eux.

"En Ontario, à Toronto par exemple, il en coûte 35 cents pour la livraison de moins de 10 caisses, et 25 cents pour tout nombre supérieur. Et pourtant c'est un très grand territoire. Si on compare à une ville comme Québec, il est inadmissible que l'on paie plus du double!"

CLIMAT MALSAIN

Si les consommateurs québécois n'ont guère pris les récentes augmentations et l'absence de leurs vins préférés à la SAQ, ils ne sont plus les seuls à nourrir un certain ressentiment à l'égard de leur Société d'Etat: le monde de la restauration manifeste de plus en plus d'impatience vis-à-vis l'appétit apparemment insatiable de cette société paragonnementale et se pose de sérieuses questions quant à l'avenir de cette industrie touristique.



Le Soleil, Jean Vallières
Les restaurants de la Vieille Capitale et de la Belle Province qui offraient des vins de marque privée à leur clientèle comme "réserve spéciale du patron" se feront de plus en plus rares dorénavant si l'on en croit les nouvelles directives émises par la Société des Alcools comme ces derniers leur coûteront désormais près de \$6.00 à l'achat. Déjà plusieurs d'entre eux ont cessé de renouveler leurs commandes en ce sens...

Restaurant Négroni
Spécialités françaises et italiennes, menu d'hommes d'affaires tous les jours, table d'hôte et à la carte à prix modiques.
LA PAËLLA ET LES FRUITS DE MER À LEUR MEILLEUR
Stationnement
Hôtel de Ville
36, côte de la Fabrique
Québec
Rés.: 692-3851

RESTAURANT La Ripaille
Cuisine européenne à son meilleur.
Menu d'hommes d'affaires tous les midis.
Table d'hôte le soir.
Spécialités à la carte.
9, RUE BUADE 692-2450
"Ca fait 6 ans qu'on en parle"

LE FAMEUX RESTAURANT Bastogne
CELEBRE SON 1er ANNIVERSAIRE EN VOUS OFFRANT EN GRAND SPECIAL, MIDI ET SOIR

HOMARD Frais du Nouveau-Brunswick \$5.50 Du 10 juillet au 7 août inclus	GREVETTES Froides de Matane \$5.50 Du 10 juillet au 7 août inclus
--	--

AU BAR TI-JEAN CARIBOU du mardi au dimanche
ANDRE BERGERON pianiste-chanteur
Réservations: 663-7881

SALLE A MANGER BASTOGNE du jeudi au lundi inclus
SYLVIE CLOUTIER organiste-chanteuse
350, boul. Ste-Anne, Beauport

C'est nouveau, c'est différent, c'est le rendez-vous des gens bien.

Venez vous détendre à ces uniques cafés-terrasses intérieurs à Québec.

Ouvert de midi à 3h00 du matin.

bistrot du QUARTIER

C'est rue Cartier, entre St-Cyrille et Grande-Allée.

L'ANCÊTRE

POUR VOTRE PLAISIR, POUR VOS AFFAIRES...

...L'ancêtre vous accueille maintenant 7 jours par semaine.

Les célèbres repas gastronomiques d'automne auront lieu cette année les 14 oct., 28 oct., 11 nov., 25 nov., 9 déc. et 16 déc.

RESTAURANT L'ANCÊTRE 1729

Renseignements et réservations: 692-2137
17, rue Couillard, Québec

LES FRAISES DE L'ÎLE... EN VILLE!

du 2 au 17 juillet, les succulentes fraises de l'île d'Orléans prennent la vedette dans tous les restaurants du Québec Hilton.

Fraises au porto, à la crème Chantilly, au vin rouge de Bourgogne, ou avec sirop d'érable \$1.75
Fraises à la Romanoff..... \$2.95
Fraises au poivre flambées..... \$3.25

Exigez-les... votre palais vous dira: merci!
Les fraises de l'île d'Orléans sont servies au Toit de Québec, au Martini, au Caucus, au Café de la Place, à L'Éperlan, et à L'Hôtel Place Royale.

Québec Hilton
au cœur de la Place Québec
RESERVATIONS: 647-2411

la bonne chère



jacques ferrière, collaboration spéciale
la gastronomie pour tous

les confitures familiales

Il existe deux méthodes de préparation des confitures:

1. Une méthode rapide, rationnelle, choquant un peu les habitudes acquises

2. Une méthode classique empirique qui a, pour elle, d'avoir toujours été employée.

Les deux méthodes aboutissent au même résultat: concentration du sucre à 65% de sucre par volume de confiture.

La méthode rapide a, pour elle, d'aboutir à des confitures peu cuites, savoureuses et faire une grande économie de temps et de combustible.

Il est bien entendu que si l'on emploie des fruits à pulpe très ferme, il faut rejeter la méthode rapide et faire bouillir la confiture jusqu'à cuisson complète des fruits.

CONFITURE DE CERISES

Employez des cerises rouges et transparentes. Triez, égouttez, lavez, égouttez et énoyautez.

Méthode rapide

Dans une bassine, mélangez sucre et fruits dans les proportions suivantes:

sucre granulé — 1 kilogramme
cerises énoyautées — 770 grammes

Mélangez et laissez fondre le sucre à froid pendant 3 heures.

Chauffez en mélangeant jusqu'à ébullition. Ecumez, laissez bouillir 10 minutes. Eloignez la bassine du foyer. Attendez 15

minutes et répartissez en pots. Attendez le refroidissement. Scellez ou paraffinez.

Méthode classique

Dans une bassine, mélangez sucre et cerises énoyautées dans les proportions suivantes:

sucre granulé — 1 kilogramme
cerises énoyautées — 1 kilogramme

Mélangez, laissez fondre le sucre à froid pendant 3 heures.

Chauffez jusqu'à ébullition en mélangeant. Ecumez, et laissez bouillir 45 minutes. Enlevez la bassine du feu, attendez le refroidissement. Mettez en pots, scellez ou paraffinez.

CONFITURE DE FRAISES

Employez des fraises de taille moyenne ou de petite taille. Evitez les grosses espèces qui sont gorgées d'eau. Triez, et éliminez tous les fruits ramollis. Ne conservez que les fruits très fermes. Lavez à plusieurs eaux froides. Equeutez.

Méthode rapide

Dans une bassine, mélangez sucre et fruits dans les proportions suivantes:

sucre granulé — 1 kilogramme
fraises parées — 770 grammes

Mélangez, laissez fondre le sucre à froid pendant 3 heures.

Chauffez en mélangeant jusqu'à ébullition. Ecumez, laissez bouillir 10 minutes. Ajoutez de la pectine en poudre (vendue dans le commerce) en suivant les instructions données sur les emballages

ou à défaut du jus ou de la gelée à la compote de pommes. Faites bouillir 6 minutes. Laissez refroidir et répartissez en pots. Scellez et paraffinez. On peut, aussi, opérer sans ajouter de pectine.

Méthode classique

Dans une bassine, mélangez sucre et fruits dans les proportions suivantes:

sucre granulé — 1 kilogramme
fraises parées — 1 kilogramme

Mélangez, laissez fondre le sucre à froid pendant 3 heures. Chauffez en mélangeant jusqu'à ébullition. Ecumez, laissez bouillir 45 minutes. Enlevez la bassine du feu, attendez le refroidissement. Mettez en pots, scellez ou paraffinez.

CONFITURE D'ABRICOTS

Choisissez des abricots bien mûrs, rejetez ceux qui ne le sont pas. La chair doit céder sous la pression des doigts.

Lavez les fruits à l'eau froide. Equeutez, égouttez, essorez dans un linge. Ouvrez les fruits en deux, extrayez les noyaux.

Méthode rapide

Elle n'est applicable que si la peau des abricots est bien fine. Si elle est un peu épaisse, mieux vaut employer la méthode classique qui assurera la cuisson complète de la peau.

Dans une bassine, mélangez sucre et fruits dans les proportions suivantes:

sucre granulé — 1 kilogramme
abricots — 770 grammes

6 amandes d'abricots

Mélangez, laissez reposer 3 heures. Portez sur le feu. Chauffez en mélangeant jusqu'à ébullition, écumez. Laissez bouillir 15 minutes. Laissez refroidir et répartissez en pots en mettant une amande d'abricot dans chaque pot. Scellez ou paraffinez.

Méthode classique

Dans une bassine, mélangez sucre et fruits dans les proportions suivantes:

sucre granulé — 1 kilogramme
abricots énoyautés — 1 kilogramme

8 amandes d'abricots

Mélangez, laissez reposer 3 heures. Portez sur le feu, jusqu'à ébullition en écrasant les fruits à l'écumoire. Ecumez, laissez bouillir 45 minutes. Laissez refroidir et mettez en pot avec deux amandes d'abricots par pot. Scellez ou paraffinez.

CONFITURE DE POIRES

Les poires ont une pulpe assez résistante à la cuisson. Mieux vaut donc appliquer toujours la méthode classique.

Choisissez des poires du type William. Epluchez-les et coupez-les en quatre. Enlevez le cœur et les pépins. Coupez les quarts en tranches.

Méthode classique

Dans une bassine, mélangez sucre et fruits dans les proportions suivantes:

sucre granulé — 1 kilogramme

6 amandes d'abricots
pulpe de poires — 1 kilogramme

Méthode classique

Dans une bassine, mélangez sucre et fruits dans les proportions suivantes:

sucre granulé — 1 kilogramme
poires énoyautées — 1 kilogramme

CONFITURE DE PECHES

Choisissez de préférence des pêches à chair jaune. Lavez à l'eau froide. Essayez, pochez une minute à l'eau bouillante, rafraîchissez et pelez les pêches. Coupez-les en deux, énoyautez et coupez la pulpe en tranches épaisses.

Méthode rapide

Dans une bassine, mélangez sucre et fruits dans les proportions suivantes:

sucre granulé — 1 kilogramme
pêches énoyautées — 770 grammes

Mélangez et laissez macérer pendant 3 heures. Portez à ébullition, écumez et laissez bouillir 10 minutes. Ajoutez ou non de la pectine. Laissez bouillir 5 minutes. Laissez refroidir et répartissez en pots. Scellez ou paraffinez.

Méthode classique

Dans une bassine, mélangez sucre et fruits dans les proportions suivantes:

sucre granulé — 1 kilogramme

Méthode classique

Dans une bassine, mélangez sucre et fruits dans les proportions suivantes:

sucre granulé — 1 kilogramme
pêches énoyautées — 1 kilogramme

Mélangez et laissez macérer pendant 3 heures. Portez à ébullition, écumez et laissez bouillir 45 minutes. Répartissez en pots, scellez ou paraffinez.

CONFITURE DE POTIRON

Choisissez un potiron bien mûr. Découpez-le en tranches. Enlevez la peau, les pépins et les poils qui les supportent. Pesez les tranches de pulpe, soit 2 kilogrammes. Coupez la pulpe en petits morceaux. Lavez à l'eau froide. Blanchissez deux minutes à l'eau bouillante.

Pesez 2 kilogrammes de sucre granulé. Mouillez le sucre avec 9 oz d'eau. Mélangez, chauffez et portez à ébullition. Ajoutez les morceaux de pulpe et faites bouillir 45 minutes en écrasant. Les morceaux de pulpe doivent se mettre en purée. Laissez refroidir et répartissez en pots. Scellez ou paraffinez.

La confiture de potiron présente une saveur un peu fade. Il faut la remonter par une addition quelconque: soit le jus de deux citrons par kilogramme de confiture, soit un peu de cannelle, soit de la vanille qu'on ajoute pendant le dernier quart d'heure de cuisson.

Copyright: Jacques Ferrière 1977.

Poussez plus loin votre goût de la bonne chère!

A quelques milles à peine de Québec, la table du Grand Duc vous réserve d'agréables surprises.

LE TOUR DU MONDE GASTRONOMIQUE: MENU DE L'ESPAGNE

- LE CONSOMME DE VOLAILLE, CITRON, MENTHE.
- LA PAËLLA À LA VALENCIENNE
- LE DESSERT AU CHOIX ET LE CAFÉ

SPECIALITES
Cuisine française
Fruits de mer

PLAT DU JOUR
Viande ou poisson au choix. **5⁹⁵**

La salle à manger

Le grand duc
AEROPORT DE QUEBEC
Réservations: 872-9808

chez camille

FAIRE BONNE CHÈRE, SANS PAYER TROP CHER, NOUS VOUS L'OFFRONS, SANS AUCUNE PRÉTENTION.

1384, Chemin Ste-Foy, Québec
527-1951

le Chambord

Tous les soirs de 6h. à 10h.30

BUFFET CHAUD/FROID
Service à volonté **\$6⁹⁵**

Le vendredi: fruits de mer \$9.75
Le samedi: buffet monté \$9.75

Musique continuelle
2 groupes de musiciens de 7h. à 1h. a.m.

De plus
pour l'apéritif ou un tête-à-tête, notre salon-bar "Le Coin" vous attend jusqu'à 1h.30 tous les soirs.

Holiday Inn
QUÉBEC-CENTRE-VILLE
395, Rue de la Couronne
Téléphone: (418) 647-2611

"Le Vendôme"

Venez déguster notre savoureux

HOMARD FRAIS
grillé ou bouilli **\$6⁷⁵**

Ou faites l'essai de notre succulent

STEAK AU POIVRE
(flambé à votre table) **\$9.00**

Réservation: **692-0557**

RESTAURANT "LE VENDÔME"
36, côte de la Montagne, Québec.

LE PLUS HAUT DEVIENT LE PLUS BEAU!

L'ASTRAL, le seul restaurant tournant du Québec, fait peau neuve, la décoration intérieure ayant été complètement refaite.

Le plus haut des grands restaurants de Québec devient aussi le plus beau, servant d'écrin au grandiose panorama de la Capitale qui fait doucement la pirouette sous les yeux des convives.

Redécouvrez L'ASTRAL et sa nouvelle carte du soir. Quant aux menus d'affaires, de 12:00 à 14:30 ils n'ont pas subi l'inflation (\$1.95 et plus) et le buffet de midi à \$4.75 reste une vraie fête pour l'oeil et l'estomac.

Venez à L'ASTRAL! Vous apprécierez au plus haut point, le plus nouveau et le plus beau restaurant de Québec.

LOEWS Le Concorde
l'hôtel des p'tits plus!

la bonne chère



Festival culinaire italien au Hilton

Le Québec Hilton présente depuis la fin de semaine dernière son Festival Culinaire Italien, soit une quarantaine de spécialités de ce pays exubérant et chaud, question d'enseigner le cœur ennuagé de nos vacanciers... sauf que ce sont les Québécois qui, dans une proportion de 75% environ, se rendent goûter à satiété à ces petits plats.

Un décor chaleureux

et bien italien avec ses saucissons suspendus pour recréer l'atmosphère typique aux petites rues des villes de la dolce vita et des boissons originales sinon enivrantes qui ont pour nom, Soupir de Vénus, Baiser de Lucrèce, etc...

On présente comme hors-d'œuvre, des salades de moules vinaigrette, de queues de langoustes, de thon et de fenouil; comme mi-

roirs, salami, mortadelle, prosciutto, pizza et saumon; comme plats chauds, le poulet chasseur, le veau sauce au thon, la perche au four, l'Osso Buco, le poulet sauté aux poivrons, la poitrine de veau farcie et quelques pâtes (nouilles, lasagne, ravioli, cannelloni); comme desserts enfin, le sabayon, la salade de fruits et les traditionnelles pâtisseries chocolatées.

Un seul prix, \$14.50

par personne, de 18 heures à 22 heures, jusqu'au 23 juillet au Toit de Québec.

Sept vins italiens en accompagnement, du Rosatello à \$7.25 à l'Asti Spumante à \$13.75. Un excellent Chianti Classico Riserva Bertholi malheureusement à \$10.25.

Les vins sont plutôt chers mais également disponibles en demis.



Retour vers la normale de l'approvisionnement en vins à la SAQ.

par Robert FLEURY

"D'ici 15 jours, la situation sera redevenue normale et les consommateurs retrouveront leurs produits habituels sur les tablettes de nos magasins".

Selon M. Jean-Paul Leblond, directeur des relations publiques à la Société des alcools du Québec la situation critique qu'ont vécu restaurateurs et amateurs de produits importés durant ces derniers mois serait en train de se résorber vu l'arrivée massive des stocks commandés l'automne dernier.

"La situation était entièrement due à des problèmes d'expédition vu la situation de grève de certains ports européens et à cause de la reprise récente de la navigation estivale".

On sait en effet, que du 15 novembre au 15 avril, le vin ne peut être expédié à cause des risques de gel des containers à leur réception sur les quais, et les commandes doivent par conséquent être faites longtemps à l'avance, ce qui ne laisse aucune marge de manoeuvre une fois les stocks épuisés hors saison advenant une plus forte demande.

"Les Québécois consomment plus de vins et liqueurs fines qu'auparavant, d'expliquer le porte-

parole de la SAQ, surtout dans les marques à prix populaires. C'est ainsi qu'on a vu des vins de coupage comme le Mommessin Export s'enlever rapidement des tablettes à cause de la forte demande et entraîner d'autres vins semblables comme la Réserve des Moines, ce qui faisait que certaines catégories de vins se faisaient complètement absentes des étagères de nos magasins".

Les amateurs de liqueurs fines y trouveront à nouveau leur compte avec la réapparition de l'Amaretto, une liqueur d'amandes s'apparentant à la prune de bourgogne dont la popularité soudaine était pour le moins imprévue.

"Nous sommes parfois complètement dépassés par la demande du public devant un tel produit malgré la meilleure planification possible: il suffit par exemple d'une campagne publicitaire imprévue pour tout désorganiser les stocks".

Dans le cas de l'Amaretto, pour ne citer que cette dernière, c'était sans compter sur les restaurateurs italo-québécois qui se sont faits

les ardents promoteurs de cette liqueur auprès de leur clientèle.

La réorganisation du Service des achats de la SAQ et l'aménagement des nouvelles facilités d'entrepôts de la société dans l'Est de la métropole seraient également responsables de l'équipement des stocks. L'arrivée massive des produits importés n'en facilite pas la livraison quand même temps dans le port et, avant leur livraison il faudra compter que ces milliers de caisses devront être échantillonnées et analysées au Pied du Courant.



au manoir, c'est toujours bon!
cuisine française authentique YYY



MUSIQUE EN DINANT (de 19h30 à 21h30) ET MUSIQUE DE DANSE (de 22h à 1h) tous les soirs, sauf le lundi, avec **dieter jess** organiste-chanteur bavarois

Loin des ennuis, près de chez vous à 15 minutes de Québec.

MANOIR
St-Lasin
Lac Beauport
Tel.: 849-4461

Assiette du Pêcheur

Incluant: Demi-homard, pétoncles, grosses crevettes, scampis, crabe des neiges, petites crevettes de Matane. **\$10.00**

La Grande Fiesta chez Verlainne



Le restaurant Verlainne vous invite à déguster. Au choix: Homard Verlainne, Homard Grillé, Homard Court-bouillon **\$6.00**

Brochette de fruits de mer **\$8.00**
Demi-homard avec filet mignon **\$8.25**
Paëlla Maison **\$8.00**

Tous nos plats sont garnis. Heures d'ouvertures: 11h00 a.m. à 11h00 p.m., dimanche de 5h00 p.m. à 11h00 p.m. Egalement, repas d'affaires

Restaurant Verlainne
Centre Jadis, Charlesbourg
(entrée par la 4e Avenue Ouest)
Rés.: 628-8971

Spécialités: fondues, fruits de mer, steaks.
Table d'hôte et à la carte
Dîners d'affaires
Heures d'ouverture: du mardi au vendredi, 11h30 a.m. à 2h30 p.m., 6h00 à minuit.
Samedi et dimanche, 6h00 à minuit
Fermé le lundi.

la Chanterelle restaurant
492, av. Royale, Beauport
Réserv.: 667-7816

CAFÉ CAMPUS
Plaza Laval

LE DIMANCHE

SOUPER soupe, dessert et breuvage inclus

Crevettes frites	\$3.25	Boeuf aux légumes	\$2.49
Rôti de boeuf au jus	\$2.69	Egg roll garni	\$1.99

Plaza Laval, Sainte-Foy
653-9263

DEMI-HOMARD avec FILET MIGNON

\$7.50

ASSIETTE DE FRUITS DE MER
incluant: demi-homard, scampis, crevettes, pattes de crabe, moules palourdes et cuisses de grenouilles. **\$9.50**

RESTAURANT **La Flambee**
51, St-Louis Lévis, P.Q. (Centre-Ville)
Tél.: 837-3616

cuisines européenne
salles de banquets



Nicola
1276, avenue Maguire, Sillery/687-0834

Ilenció
— Cuisine italienne et française
— Dîner d'affaires jusqu'à 5 hrs.

Nous pouvons maintenant accueillir des groupes

RESTAURANT LA RÉSERVE

Spécialités françaises et italiennes

Notre nouveau décor, vous l'avez aimé et vous l'avez goûté. Nous vous en remercions.

Vous retrouverez chez nous le même service et la même ambiance durant toute la saison estivale.

106, boul. St-Cyrille
Réservations: 524-1864

625 est Grande Allée, Québec
Tel: 529-6697

LA VIEILLE MAISON DU SPAGHETTI

7/6/77 4 7 2

Salade pour deux 3.75
Spaghetti sauce à la viande et champignons 2.75
Spaghetti sauce à la viande 1.60
1/2 litre de vin
2 cafés

total 8.30
taxe .83
9.13

REÇU LA VIEILLE MAISON DU SPAGHETTI
DATE 9/6

festival culinaire italien

Tous les Soirs au Toit de Québec de 18h à 22h c'est la dolce vita Du 30 juin au 23 juillet \$14.75 par personne "Delizioso!"

Réservations: 647-2411

Québec Hilton
Chaleureusement vôtre...

Clark favorise des gouvernements provinciaux forts

TORONTO (PC) — Le Canada est un pays singulier, beaucoup trop grand pour être entièrement dirigé d'Ottawa, a déclaré hier soir le chef du Parti progressiste-conservateur. Et il est temps que les Canadiens se rendent compte que le système actuel ne fonctionne pas.

Parlant au congrès annuel des Jeunes chambres de commerce, Joe Clark a dit que le Canada a besoin de gouvernements provinciaux forts et d'un fort secteur privé pour équilibrer un puissant gouvernement central.

Le système actuel, dit-il, "ne répond pas aux besoins culturels du

Québec, aux besoins économiques du Canada de l'Atlantique, non plus qu'aux besoins de développement de l'Ouest du Canada".

Le texte de son discours a été remis à la presse avant d'être prononcé.

Bien que nous ayons besoin d'un gouvernement central fort pour établir la politique économique et répondre à d'autres besoins communs, il reste qu'il existe nombre de besoins qui ne sont pas communs à l'ensemble du pays et qu'il faut de forts gouvernements locaux pour répondre à ces besoins particuliers.

Récusant "certains postulats fondamentaux du présent gouvernement fédéral", M. Clark dit que les Canadiens doivent admettre qu'une politique de la langue ne suffira pas à les unir.

M. Clark appuie le bilinguisme et, s'il était premier ministre, ne changerait pas la Loi des langues officielles; "mais il est insensé et dangereux pour le Canada de prétendre que le souci du bilinguisme officiel transformera soudain en une seule famille heureuse les citoyens de la Colombie-Britannique, du Québec et de Terre-Neuve".

La politique de bilinguisme institutionnel va s'effondrer à moins que le gouvernement n'aide les provinces à "produire" du personnel bilingue pour les institutions fédérales bilingues.

"Le programme actuel à cet égard est jusqu'à présent désespérément insuffisant."

Une autre réalité à affronter, c'est que l'usage accru du français hors du Québec ne résout pas les problèmes du Québec.

"Enseigner le français comme seconde langue aux enfants anglo-

phones enrichit ces derniers, mais ça n'a rien à voir avec les problèmes du Québec".

Le vrai choix

Parlant de ce qu'il appelle un fédéralisme réaliste, basé sur les régions, M. Clark déclare: "Nous, fédéralistes, devons faire comprendre aux Québécois qu'ils n'ont pas à choisir entre le séparatisme et le statu quo lors du référendum."

"Nous devons leur préciser clairement qu'il s'agit de choisir entre les changements que nous, partisans de la Confédération, préconisons à l'intérieur du Canada et

le saut dans l'inconnu avec les Péquistes qui sortiraient le Québec du Canada".

Au cours des huit mois écoulés depuis les élections provinciales, le gouvernement de M. Pierre Trudeau "n'a pas proposé un seul changement d'importance au statu quo canadien".

Dans l'intervalle, le gouvernement du Québec a mené "une campagne de propagande pour dénigrer les séparatistes—à qui il appartient—du fardeau de la preuve sur la valeur du Canada".

Le juge Chouinard diffère de vue sur le rôle de Mirabel

OTTAWA (d'après CP) — Le seul membre québécois de la Commission d'enquête sur le bilinguisme dans les services de contrôle de la circulation aérienne au Québec, le juge Julien Chouinard, n'est pas d'accord avec ses collègues anglophones quant au rôle de l'aéroport de Mirabel.

Hier, LE SOLEIL annonçait la remise de la première tranche du rapport sur le

bilinguisme dans le trafic aérien. Le rapport a été déposé hier aux Communes.

La commission, composée de deux juges anglophones, MM. W.R. Sinclair et Darel V. Heald, ainsi que du juge Julien Chouinard, de Québec, a rejeté tous les arguments des groupes de l'aviation civile anglophone et a recommandé l'expansion des services de contrôle bilingue au Québec pour les vols à vue.

L'usage du français et de l'anglais dans les communications aériennes au Québec n'est pas dangereux, estime le rapport, qui souligne également que l'usage des deux langues officielles n'a jamais été la cause, de près ou de loin, d'un accident aérien au Québec.

En déposant ce premier rapport, le ministre des Transports Otto Lang a immédiatement annoncé qu'il

acceptait les recommandations de la commission et allait étendre l'usage du français dans le ciel québécois pour les vols à vue, c'est-à-dire pour les petits avions privés.

Le ministère des Transports a promis qu'un service bilingue serait mis en place en 1978 lorsque la formation du personnel serait terminée.

Selon le juge Chouinard, le gouvernement devrait permettre l'atterrissage et le décollage des vols à vue, à Mirabel, en français et en anglais.

Les juges Sinclair et Heald, pour leur part, estiment que les petits avions ne devraient pas atterrir à Mirabel mais que les pilotes qui traversent l'espace aérien de cet aéro-

port devraient pouvoir communiquer en français et en anglais.

Dans le rapport, le juge Chouinard a expliqué qu'il est d'avis que les services dans l'espace aérien devraient être disponibles dans les deux langues officielles mais que les petits avions devraient aussi pouvoir se poser à Mirabel en français.

Les juges anglophones expliquent qu'ils favorisent le statu quo et qu'aucun changement ne devrait être apporté avant que ne soient connus les résultats des tests de simulation, probablement l'an prochain.

Réaction de la CATCA

L'Association des contrôleurs anglophones, CATCA, a accepté hier, bien qu'à contrecœur, le rapport de la commission.

La CATCA nourrit cependant toujours l'espoir que la commission trouvera que l'usage de deux langues dans les communications aériennes pour les vols aux instruments n'est pas sécuritaire.

Lors d'une conférence de presse hier à Ottawa, le président de la Canadian Air Traffic Controllers Association, M. Jim Livingston, a déclaré qu'il devait accepter le rapport bien qu'il ne soit pas toujours convaincu que l'usage du français soit sécuritaire.

Les contrôleurs et les pilotes anglophones avaient été à l'origine de la Commission d'enquête lorsqu'ils avaient débrayé, tour à tour, quelques jours avant l'ouverture des Jeux olympiques, l'été dernier.

Le chef de l'Opposition, M. Joe Clark, a dit qu'il appuyait les recommandations de la commission, mais a rappelé que certaines suggestions n'avaient été confirmées les résultats d'une étude du ministère des Transports.

Le député libéral de Matane, M. Pierre de Bané, et le député de Maisonnette-Rosemont, M. Serge Joyal, ont déploré la décision des deux juges anglophones, qui ont dit qu'on ne devrait pas permettre les atterrissages et décollages des vols à vue à l'aéroport de Mirabel.

Quant au chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, il s'est dit satisfait du rapport tout comme le député de Villeneuve, M.

Caouette, qui parlait au nom du Parti créditiste.

Ce dernier s'est montré particulièrement heureux du fait que le rapport ait été publié en français et en anglais.

Le sénateur Jean Marchand, ex-ministre du Transport à Ottawa, qui avait démissionné du cabinet Trudeau sur cette question, a déclaré, dans un communiqué qu'il est venu remettre au journal, que le rapport démontre que l'argument de la sécurité aérienne invoqué par CATCA et CALPA contre le bilinguisme au Québec dans le domaine des communications aériennes était fallacieux et ridicule. Il s'agissait, dit-il, d'un épouvantail qui n'aurait pas dû ébranler des gens ayant la moindre connaissance du problème, surtout pas le gouvernement.

L'opposition exige la démission de Gillespie

par Donald CHARETTE

OTTAWA (PC) — Les partis d'opposition ont réclamé hier la démission du ministre de l'Énergie, Alastair Gillespie, l'accusant d'avoir fait preuve d'incompétence et d'avoir trompé la Chambre au sujet du spectaculaire déficit de \$180 millions que subira l'énergie atomique du Canada cette année.

Les conservateurs se sont lancés à l'assaut dès le début de la période des questions. Les orateurs se sont succédé pour tenter de démontrer que le ministre est lié par la responsabilité ministérielle. EAC étant une société de la Couronne et que, de ce fait, il doit renoncer à ses fonctions.

M. Gillespie a affirmé de son côté que les sociétés de la Couronne jouissent d'une grande autonomie et sont indépendantes du gouvernement, il a plaidé de plus qu'il s'était défilé complètement de ses responsabilités lorsqu'il a nommé M. Ross Campbell pour renégocier le contrat avec l'Argentine.

Le ministre a annoncé à la Chambre jeudi que EAC subira une perte de \$180 millions au cours du présent exercice financier, perte dont la majeure partie, soit \$130 millions, est attribuable à la vente d'un réacteur atomique à l'Argentine.

Ce qui a mis l'opposition en fureur c'est qu'elle avait tenté de faire dire au ministre il y a quelque temps que le contrat qui a été signé avec ce pays ferait perdre plus de \$100 millions au Canada. En février dernier, M. Gillespie est intervenu aux Communes pour soutenir que le montant maximum qui pourrait être perdu serait \$40 millions.

Le ministre de l'Énergie a tenté de se disculper hier en

déclarant qu'il avait alors répondu aux députés avec les informations que lui avait fournies la Commission d'énergie atomique à cette époque.

A la défense de Foster

Les conservateurs ont également reproché au ministre sa décision de congédier le président de EAC, M. John Foster et de le remplacer par M. Ross Campbell.

En déposant le rapport annuel de cette société jeudi, le ministre avait annoncé que M. Foster était congédié et que le président du conseil d'administration, M. Ross Campbell, assurerait l'intérim avant que l'on ne désigne un nouveau président.

L'opposition n'a pas manqué de rappeler hier que c'est ce M. Campbell qui avait été chargé par le ministre de renégocier le contrat de vente de réacteur avec l'Argentine avec M. Foster. Le député néo-démocrate, T.C. Douglas, s'est dit étonné de voir que c'est le principal négociateur dans cette affai-

re qui est maintenant à la tête de cette société. Quant à Mlle Flora MacDonald elle s'est élevée contre le fait que celui qui a fait croire au gouvernement que la renégociation de l'acte de vente limiterait les pertes à \$40 millions tout au plus, en l'occurrence M. Campbell, assure la présidence par intérim.

M. Gillespie s'est porté à la défense de ce dernier en affirmant qu'il est sans doute l'un des meilleurs négociateurs du pays et que son intervention dans ce dossier avait permis au Canada de sauver entre \$70 et \$80 millions.

Taxant le ministre d'incompétence, deux députés conservateurs, MM. Allan Lawrence et Walter Baker, ont réclamé à nouveau que celui-ci remette sa démission sur-le-champ. M. Baker, le leader des conservateurs aux Communes, accuse M. Gillespie d'avoir fait preuve d'arrogance par le passé et il l'a pressé de respecter la tradition parlementaire et de renoncer à son poste.

DURANT LA SAISON ESTIVALE

PLACE FLEUR DE LYS
825-4771

VILLAGE NORMAND
(Place Laurier)
658-4753

SONT OUVERTS LE SAMEDI De 9h. à 5h.

ROBERT LAFORCE
Opticien
d'ordonnances

SEMINAIRE DE ST-GEORGES
Institution dirigée par le Clergé séculier

- Cours secondaire général
- Externat et pensionnat pour garçons
- Latin optionnel

Le Séminaire de St-Georges de Beauce dispose actuellement d'une vingtaine de places au pensionnat pour les étudiants de secondaire I à secondaire V.

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez vous adresser au:

Service des Admissions du Secondaire
SEMINAIRE DE ST-GEORGES
Ville de St-Georges, Qué. G5Y 3G1
ou téléphoner à: (418) 228-8896

Surveillez l'ouverture du 1313
Des surprises!

L'ÉQUIPE À PART SE DÉCHAÎNE!
... NOS PRIX AUSSI !!

GILES BEDARD AUTOS — ROND-POINT LEVIS 833-3201
PONTIAC — BUICK — CAMIONS GMC

LE Syndicat DE QUÉBEC
• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

ha! ha! ha!
ha! ha! ha!
ha! ha! ha!
ha! ha!

dès lundi, surveillez nos annonces publicitaires; vous trouverez des spéciaux encore jamais vus.

ha! ha! ha!
ha! ha! ha!
ha! ha! ha!

une vente qui se rit des autres

De la fourrure en juillet? Eh oui! La nouvelle collection de fourrures 1977-78 est arrivée. Et les prix fondent avec la chaleur...! Vous devez de voir les nouveaux modèles qui sont offerts à tous les goûts et à tous les budgets.

Venez visiter notre nouveau département de manteaux pour juniors, dames et fourrures, au 6^e étage, Mail St-Roch.

ça c'est une vente "au poil"

Fourrure. 6^e étage. Mail St-Roch. Place Laurier. Place Fleur de Lys.